

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 juin 2020**

(Séance à huis clos - article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 – Covid-19)

Date de la convocation : **08 juin 2020**La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **08 juin 2020**Conseillers en exercice : **11**Membres présents ou représentés : **11**

L'an deux mil vingt le vendredi douze du mois de **juin**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 mars 2020**, se sont réunis dans **la salle d'animation (article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020)** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Pierre MALLET**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, LAPOUGE Marie-Noëlle, MALLET Pierre, MARTIN Chantal, PUJOL Marc, RANC Aline, RIEU Hervé, SOLVIGNON Monique, THEROND Bruno, URBANCIC Caroline.

Absent(s) excusé(s) : **néant**Absent(s) non excusé(s) : **néant**Absent(s) représenté(s) : **néant**Pouvoir(s) : **néant****ORDRE DU JOUR :**

- Délégations d'attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT)
- **DESIGNATIONS :**
 - o Délégués SDEE (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Lozère)
 - o Délégués SIE CLAMOUSE (Syndicat Intercommunal des Eaux de la CLAMOUSE)
 - o Délégués SICTOM des Hauts Plateaux (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)
 - o Délégués SMLN (Syndicat Mixte Lozère Numérique) / conception et gestion du réseau fibre optique
 - o Référent LOZERE INGENIERIE (agence technique départementale)
 - o Correspondant Défense
- Renouvellement de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)
- Renouvellement de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Affectation du résultat 2019 budget principal commune
- Affectation du résultat 2019 budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Vote des taux des TDL 2020 (Taxes Directes Locales – TH/TFB/TFNB)
- Subventions 2020 aux associations
- Prorogation des contrats territoriaux (année 2021) – Programmes à inscrire

Questions diverses : Litiges en coursPièces jointes (copies) :

- articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT
- courrier du SDEE en date du 12 mars 2020 (réf. 20.03.JB.LL.AM.AV)
- courrier de la DGFIP du 2 juin 2020 avec informations relatives aux CCID
- projets d'affectation de résultats 2019 (budget principal et budget du service de l'eau)
- état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- 6^{ème} délibération du 8 février 2019 (subventions de fonctionnement aux associations exercice 2019)
- Prorogation des contrats territoriaux (voir message électronique du 24 avril 2020)

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H37**.Secrétaire de séance : **M. Sylvain BRUSA**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **23 mai 2020** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

- **Délégations d'attributions du conseil municipal au maire (art. L2122-22 et L.2122-23 du CGCT)**
Après lecture de l'article L2122-22 du CGCT, le conseil décide de déléguer au maire les points n°1, 4, 6, 8, 9, 11, 12, 14, 15 et 18 énoncés dans cet article.
- **Désignations :**
 - o SDEE : Jonathan FLOURET et Sylvain BRUSA
 - o SIE CLAMOUSE : Hervé RIEU et Marie-Noëlle LAPOUGE, titulaires
Aline RANC et Marc PUJOL, suppléants

- SICTOM : Caroline URBANCIC titulaire, Aline RANC suppléante
- SMLN : Jonathan FLOURET titulaire, Sylvain BRUSA suppléant
- LOZERE INGENIERIE : Marie-Noëlle LAPOUGE
- Correspondant Défense : Bruno THEROND

- Commission d'appels d'offre (CAO)

Le maire étant de fait président de ladite commission, sont élus pour siéger à ses côtés : RANC Aline (suppléante SOLVIGNON Monique), LAPOUGE Marie-Noëlle (suppléante MARTIN Chantal) et BRUSA Sylvain (suppléante URBANCIC Caroline).

- Commission communale des impôts directs (CCID)

Le conseil municipal a décidé de proposer les contribuables suivants parmi lesquels 6 titulaires seront choisis par le directeur départemental des finances publiques : BENOIT Agnès, BRUNEL Gisèle, CARLAT André, CHABALIER Thérèse, COUDEYRE Patrice, LAÏ Marco, PALPACUER Daniel, PELLEGRINI Serge, POUEDEVIGNE René, POYETON Patrick, PUJOL Jeanne, ROUX Joel.

Le conseil municipal a décidé de proposer les contribuables suivants parmi lesquels 6 suppléants seront choisis par le directeur départemental des finances publiques : ARNAUD Adrien, BONIDENT Gérard, COMBALUZIER Joël, DEFAY Christian, FLOURET Jonathan, HINSINGER Alain, LAROCHE Agnès, LYON Anne-Marie, OZIOL Marc, RICHARD Marie-Hélène, SAEZ Manuel, SEOANE Marina.

- Affectation du résultat 2019 du budget principal commune

Le conseil municipal constatant un excédent de fonctionnement de 132.130,26 € affecte 32.084,35 € au compte 1068(RI) pour couvrir le besoin en investissement (déficit d'exécution de 83.292,35 € diminué du solde positif de 51.208 € des restes à réaliser).

- Affectation du résultat 2019 du budget du service de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal reporte au compte 002R l'excédent d'exploitation de 3.477,41 € et au compte 001R l'excédent d'investissement de 179.781,03 €. Il est constaté un solde négatif des restes à réaliser de 53.835 €.

-Vote des taux des taxes directes locales pour 2020

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2020, soit :

Taxe sur le foncier bâti : 5.63%

Taxe sur le foncier non-bâti : 86.24%

Il est précisé que le taux de Taxe d'Habitation est gelé en 2020 en raison du mécanisme fiscal mis en place, visant à supprimer la TH sur toutes les résidences principales d'ici 2023.

-Subventions 2020 aux associations :

Après étude des différentes demandes de subvention fournies par plusieurs associations le conseil municipal décide d'accorder : 900€ au foyer rural roclais, 800€ au sou des écoles de Rocles, 250€ au Football Club Grandrieu-Rocles, 100€ à la ligue contre le cancer et 100€ à l'association française des scléroses en plaques.

-Prorogation des contrats territoriaux :

Le conseil remet sa délibération à une séance ultérieure afin de s'entendre sur les programmes de travaux à inscrire pour l'année 2021.

Questions diverses : Litiges en cours

- Chemins ruraux à la Rochette (dépôt d'un pourvoi en cassation par les consorts Lauraire) : en attente d'une décision du Conseil d'Etat.
- Chemin rural n°38 (entre La Bastide et Le Forestier) : Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil qu'il va mettre en œuvre les démarches nécessaires afin de faire repositionner, aux frais de l'auteur, une partie de ce chemin qui a été labouré et annexé aux cultures (les anciennes murailles, limites séparatives de fait, ont été détruites).
- Abattage d'arbres sur un terrain communal : un deuxième courrier va être transmis ordonnant la restitution du bois pour les associations communales.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 heure 20 minutes le lendemain.

Compte rendu affiché le **19 JUIN 2020** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Pierre MALLET.


